

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

LE 29 JANVIER 2021



KATHY DUHAUT
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIEE

LAURENT BRISTIEL
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE

53, rue Carnot – BP 70
88700 RAMBERVILLERS

Tél. 03 29 38 63 63
hdj88700@huissier-justice.fr



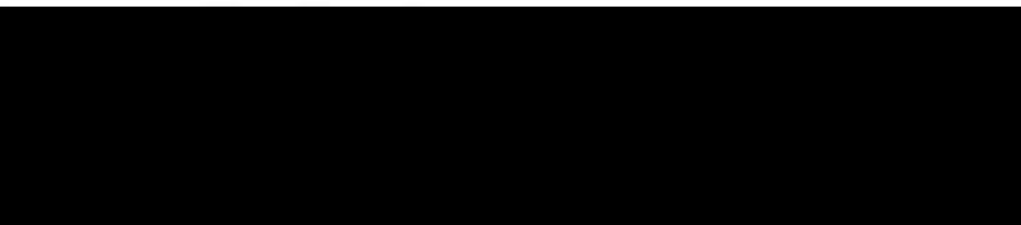
**SELARL DUHAUT - BRISTIEL****Kathy DUHAUT Huissier de Justice Associée****Laurent BRISTIEL Huissier de Justice Associé****53 rue Carnot, BP 70 - 88700 RAMBERVILLERS****☎ 03.29.38.63.63****E-mail : hdj88700@huissier-justice.fr**

Dos. n°74475 – KD/SDG

**PROCES VERBAL
DE DESCRIPTION – ACTE N° 114**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE VINGT NEUF JANVIER (29) à 14 H 00

A LA REQUETE DE :

Pour lequel domicile a été élu en le Cabinet de Maître Virginie GERRIET, Avocat Associé de la SELARL CHOPIN AVOCATS, Société d'Avocats au Barreau d'EPINAL, dont le siège est à EPINAL, 5 Rue Chopin, laquelle se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie et vente d'immeuble.

J'AI, Kathy DUHAUT, Membre de la SELARL DUHAUT – BRISTIEL Huissiers de Justice Associés à la Résidence de RAMBERVILLERS, 53 rue Carnot.

Agissant en vertu :

- D'un jugement rendu le 09 avril 2019 par le Tribunal de Grande Instance d'EPINAL signifié le 13 juin 2019 et d'un certificat de non-appel délivré le 18 juin 2019 par la Cour d'Appel de NANCY condamnant solidairement [REDACTED] à payer à la [REDACTED] la somme de 95 935,28 €, outre intérêts au taux légal à compter du 04 septembre 2018, ainsi qu'aux dépens de l'instance, en ce compris les frais d'inscription d'hypothèque judiciaire provisoire.

De payer dans un délai de huit jours la somme de 99 489,90 € SAUF MEMOIRE (compte arrêté au 04/06/2020), montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais y compris le coût du commandement et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

En vertu duquel a été délivré le 08 janvier 2021 le commandement de payer valant saisie, et des articles R 322-1 et suivants du code de procédures civiles d'exécution.

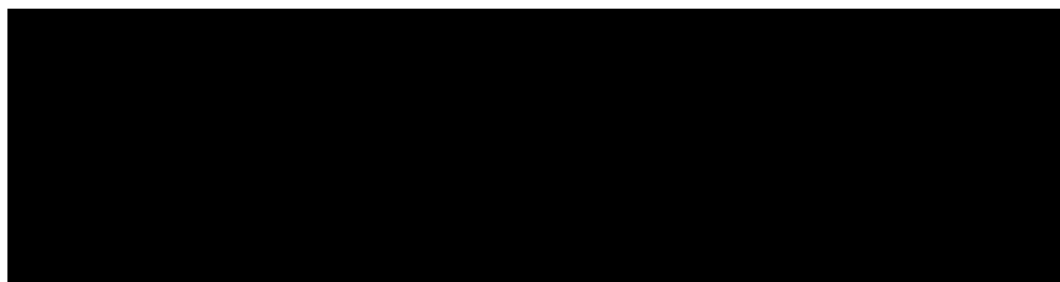
CERTIFIE m'être transportée ce jour sur la Commune de UXEGNEY (88390), 24 Rue d'Epinal, à l'effet de procéder à la description exacte de l'immeuble à usage d'habitation, figurant sous les références cadastrales suivantes :

- section AC n°112, lieudit « 24 Rue d'Epinal » pour 04 a 98 ca,

devant faire l'objet d'une procédure de saisie immobilière.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Propriété de :



Où étant en présence de :

- La Société Bureau Diagnostic Immobilier Lorrain dont le siège social est à 54000 NANCY, 109 Rue de la Colline représentée par Monsieur Bertrand GERRIET, chargé des diagnostics prévus à l'Art. L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation et notamment de l'état de superficie dans les conditions prévues à l'Art. L 322-3 du code des procédures civiles d'exécution,
-  propriétaires,

Fiche signatures annexée au présent Procès-Verbal.

J'ai fait les constatations suivantes :

ENVIRONNEMENT DESCRIPTION

Le bien est situé sur la commune de UXEGNEY.

Il s'agit d'une commune des Vosges (Région Grand Est), dépendant de l'arrondissement d'EPINAL et du canton de GOLBEY.

Situé au centre du département, à environ 8 km d'EPINAL, 36 km de REMIREMONT, et 65 km de NANCY.

Comportant environ 2 300 habitants, cette commune dispose de commerces de proximité, de plusieurs services de santé (médecin, pharmacie, infirmiers) et d'écoles.

Le bien faisant l'objet du présent descriptif est une maison individuelle située sur l'axe principal de la commune.

Façade principale : photographies n°1 et n°2

Façade côté Sud : photographie n°3 et n°4

Façade Est : photographie n°5

COMPOSITION DU BIEN SAISI

EXTERIEURS

Accès à la propriété par un portail à deux vantaux, métallique, fixé sur poteaux avec chapeaux.

La propriété sur façade est clôturée par un grillage vert, soudé avec une boîte aux lettres aux normes PTT intégrée sur le poteau.

Le terrain est clôturé : Monsieur [REDACTED] me déclare que la clôture est mitoyenne, sur trois côtés, à l'exception de la clôture sur façade principale.

Le terrain est en nature de pelouse.

Deux piquets à linge.

Sur rue, présence de deux boîtiers : compteurs GAZ et EDF.

L'allée d'accès au garage, est gravillonnée.

Une arrivée électrique avec un spot et un radar au-dessus de la porte de garage.

Une petite plateforme béton devant l'accès de la porte d'entrée.

Une arrivée électrique côté garage.

Photographies n°6 ; n°7 et n°8

APPENTIS

En briques, semi-ouvert.

Sol : bétonné à l'état brut.

Murs : constitués de briques et d'agglomérés.

Une arrivée électrique sous l'appentis.

Photographie n°9

PETITE VERANDA DEVANT LA PORTE D'ENTREE

Porte sur châssis métallique avec huit carreaux, simple vitrage : trois carreaux fendus – une petite ouverture côté Epinal – clenche d'origine.

Escalier en béton, avec marches et contremarches, précédemment recouvertes d'une peinture de sol.

Une rampe sur la partie droite.

Plafond : constitué de plaques polyuréthanes.

Une arrivée électrique.

Photographie n°10

Porte d'entrée principale, sur châssis PVC, avec un oculus en verre opaque sur la partie supérieure : l'oculus est ouvrant – un ensemble de porte type « fer forgé » et une clenche ronde sur le panneau central de la porte.

ENTREE

Sol : recouvert d'un parquet flottant avec plinthes en bois.

Murs : recouverts d'une toile de verre peinte.

Plafond : recouvert d'un badigeon blanc.

Deux arrivées électriques au plafond.

Un radiateur métallique avec thermostatique.

Photographie n°11

DANS L'ENTREE, UN PLACARD

Porte d'accès en bois, avec trois panneaux, d'origine, recouverte de peinture – un ensemble de porte.

Sol : bétonné.

Murs : en plâtre.

Plafond : constitué de la montée d'escalier.

Photographie n°12

ETAGE

MONTEE D'ESCALIER

Escalier avec marches et contremarches en bois et rambarde sur la partie droite à barreaux – escalier en deux volées.

Murs : recouverts de fibre de verre peinte.

Plafond : recouvert d'un badigeon.

Deux arrivées électriques murales.

Sur le palier de la deuxième volée, une fenêtre sur châssis PVC avec deux carreaux, double vitrage.

Photographies n°13 et n°14

PETIT PALIER DE DISTRIBUTION

Sol : recouvert d'un plancher bois avec plinthes en bois.

Murs : recouverts d'une fibre de verre peinte.

Plafond : en partie mansardé, recouvert d'une fibre peinte.

Une trappe de visite, d'accès aux combles.

Monsieur [REDACTED] nous déclare que les combles sont partiellement isolés par de la laine de verre de 100.

Photographie n°15

CHAMBRE N°1 (à gauche, côté arrière)

Porte d'accès en bois, avec trois panneaux, recouverte de peinture : les panneaux sont recouverts d'une tapisserie, côté chambre – un ensemble de porte.

Sol : constitué d'un parquet bois avec plinthes en bois, recouvertes de peinture.

Murs : recouverts d'une tapisserie, présence d'humidité sur le mur, côté fenêtre.

Deux arrivées électriques murales, côté tête de lit.

Plafond : en partie mansardé, recouvert d'une fibre de verre, peinte.

Une arrivée électrique au plafond.

Eléments d'équipement :

Un radiateur en fonte avec un robinet thermostatique.

Une fenêtre sur châssis PVC avec deux carreaux, double vitrage – équipée d'une moustiquaire et d'un volet roulant électrique.

Photographies n°16 et n°17

CHAMBRE N°2

Porte d'accès en bois, creuse, d'origine, avec trois panneaux, recouverte de peinture - un ensemble de porte.

Sol : constitué d'un parquet bois : blanchi à certains endroits.

Murs : recouverts d'une peinture sur plâtre.

Plafond : en partie mansardé, recouvert d'une fibre de verre, peinte.

Une arrivée électrique au plafond.

Éléments d'équipement :

Un radiateur en fonte avec un robinet thermostatique.

Une fenêtre sur châssis PVC avec deux carreaux, double vitrage – la fenêtre est équipée d'un volet roulant électrique.

Photographie n°18 et n°19

SALLE D'EAU

Porte d'accès en bois, avec deux panneaux, recouverte de peinture – un ensemble de porte.

Sol : constitué d'un parquet bois, sans revêtement. Plinthes en bois recouvertes de peinture.

Murs : recouverts en partie, d'une fibre peinte et d'une peinture.

Plafond : en partie mansardé, recouvert d'une peinture.

Un châssis métallique, fixe, ancien, d'origine avec deux carreaux opaques, simple vitrage.

Éléments d'équipement :

Un lavabo en faïence sur colonne – robinetterie eau chaude, eau froide.

Un tablier de faïence derrière le lavabo.

Une glace murale.

Une arrivée électrique murale.

W. C. avec cuvette, siège, couvercle et chasse d'eau.

Un radiateur en fonte avec un robinet thermostatique.

Un tuyau souple d'évacuation (VMC).

Photographie n°20

REZ-DE-CHAUSSÉE

W. C.

Porte d'accès en bois, avec trois panneaux, recouverte de peinture – un ensemble de porte – un verrou intérieur.

Sol : recouvert en partie d'un parquet vinyle et d'un carrelage.

Murs : en partie inférieure, recouverts de faïence murale – le surplus des murs est recouvert d'une tapisserie.

Plafond : recouvert d'une peinture.

Une arrivée électrique au plafond.

Eléments d'équipement :

Un W. C. avec cuvette, siège, couvercle et chasse d'eau.

Un radiateur en fonte avec robinet thermostatique (ancien).

Une petite fenêtre sur châssis PVC, avec un carreau, double vitrage.

Photographie n°21

SALLE DE BAINS

Porte d'accès en bois, avec trois panneaux dont un oculus vitré en verre opaque, en partie supérieure – un ensemble de porte.

Sol : recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Murs : recouverts d'une peinture deux tons.

Plafond : recouvert d'une peinture.

Une arrivée électrique au plafond.

Une bouche VMC au plafond.

Eléments d'équipement :

Une vasque avec un robinet mitigeur.

Meuble sous lavabo, trois portes, en bois.

Une glace murale avec une console de spots.

Un radiateur en fonte avec un robinet simple.

Une fenêtre sur châssis PVC avec un carreau en verre opaque, équipée d'un volet roulant avec boîtier et sangle.

Une cabine de douche avec un receveur en acrylique – deux parois fixes et porte coulissante – robinetterie : robinet mitigeur avec buses – un flexible – une douchette – une douche à tête.

Photographie n°22

CUISINE

Sol : identique à l'entrée (parquet vinyle).

Murs : recouverts en partie de faïence murale – le surplus est recouvert d'une tapisserie.

Plafond : recouvert d'une peinture.

Une arrivée électrique au plafond.

Eléments d'équipement :

Une fenêtre sur châssis PVC avec deux carreaux, double vitrage – un châssis fixe en partie inférieure, en verre opaque, double vitrage.

La fenêtre est équipée d'un volet roulant électrique.

Une grille d'aération à gauche de la fenêtre.

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique.

CUISINE INTÉGRÉE en bois mélaminé :

En partie inférieure : avec sept tiroirs et une porte.

Un évier en inox, avec deux bacs à gauche, égouttoir à droite – robinetterie : robinet mitigeur.

Un plan de travail en forme de L, en stratifié, imitation bois.

Une table de cuisson, quatre feux gaz de marque « FAGOR ».

Un four électrique de marque « FAGOR » avec un tiroir en dessous.

Une réservation pour lave-vaisselle.

Une crédence en carrelage.

En partie supérieure : quatre portes dont deux avec oculus vitrés.

Une hotte de marque « AT HOME ».

Un placard intégré au mur, avec une niche en partie supérieure et deux portes coulissantes en bois, recouvertes de peinture.

Photographies n°23 et n°24

SALLE A MANGER

Porte d'accès depuis la cuisine, en bois, avec trois panneaux, recouverte de peinture – un ensemble de porte.

Sol : constitué d'un parquet bois. Plinthes hautes en bois, recouvertes de peinture.

Murs : recouverts de tapisserie.

Plafond : recouvert d'une peinture.

Une arrivée électrique au plafond.

Éléments d'équipement :

Deux fenêtres sur châssis PVC avec quatre carreaux, double vitrage. Les fenêtres sont équipées de volets roulants électriques : le volet roulant côté Epinal est hors d'usage.

Deux radiateurs en fonte avec robinets thermostatiques.

Un poêle à granules de marque « COLA ».

Une prise télévision.

Une prise téléphone.

Photographies n°25 et n°26

Porte d'accès au garage depuis la cuisine, sur châssis PVC avec deux panneaux, un panneau en PVC en partie inférieure et un oculus en verre opaque en partie supérieure – un ensemble de porte avec serrure de sûreté.

DEGAGEMENT AVEC ESCALIER

Sol : en béton à l'état brut.

Escalier en béton avec marches et contremarches et rampe métallique.

Murs : constitués d'agglomérés à l'état brut et de planches de bois.

Plafond : en partie mansardé, constitué de planches de bois.

Est aménagé sur la partie gauche, côté appentis, un espace grenier.

Une fenêtre ancienne sur châssis bois avec deux carreaux, simple vitrage.

Photographie n°27

GARAGE EN FORME DE L

Sol : constitué d'un béton à l'état brut : fissuré sur l'ensemble, d'origine.

Murs : en agglomérés à l'état brut.

Plafond : constitué du plancher du grenier. Poutres en bois avec plaques Isorel.

Eléments d'équipement :

Une porte de garage en PVC avec quatre panneaux horizontaux, sur rails, électrique.

Trois néons au plafond.

Un châssis fixe en bois avec une plaque de polyuréthane fixe.

Un deuxième châssis fixe côté appentis.

Une première porte de sortie à l'extérieur sur châssis bois, à lamelles avec un ensemble de porte.

Une deuxième porte côté Epinal sur châssis bois, à lamelles, recouverte de peinture – équipée de deux verrous.

Photographies n°28 et n°29

CHAUFFERIE - ATELIER

Depuis le garage, porte donnant accès à la chaufferie et à l'atelier, en bois, d'origine, à lamelles, recouverte d'une peinture : côté atelier, la peinture est vétuste – deux clenches en plastique.

Une arrivée électrique murale avec un globe.

DESCENTE D'ESCALIER

Escalier en béton à l'état brut avec marches et contremarches.

Murs : constitués d'agglomérés à l'état brut, de briques rouges et de pierres de la construction.

Tableau de fusibles avec le compteur EDF.

Photographies n°30 et n°31

CHAUFFERIE - BUANDERIE

Sol : constitué d'un béton : à l'état brut.

Murs : en agglomérés et en pierres.

Plafond : ourdis béton.

Une arrivée électrique au plafond.

Une fenêtre sur châssis bois, avec un carreau, simple vitrage, et une plaque en plastique dont celle-ci est obstruée pour la sortie du sèche-linge.

Dans cet espace, présence du compteur d'eau.

Un robinet d'arrivée d'eau froide avec un tuyau d'évacuation des eaux usées.

Une chaudière au gaz de marque « PERGE » dont le vase d'expansion est percé : en mauvais état.

Photographies n°32 et n°33

PARTIE ATELIER (en deux parties)

Sol : en partie constitué d'un béton brut et gravillonné.

Murs : en agglomérés et en pierres.

Une arrivée électrique murale avec un tube néon.

Plafond : ourdis béton.

Une arrivée électrique au plafond.

Un châssis fixe en bois avec plaque PVC.

Une fenêtre ancienne, d'origine, sur châssis bois avec deux oculi opaques.

Photographies n°34 et n°35

Seconde partie de même constitution que précédemment :

Une arrivée électrique au plafond.

Une fenêtre ancienne, sur châssis bois avec un carreau, le deuxième étant occulté par une plaque vissée.

Photographies n°36 et n°37

**RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR
LE PROPRIÉTAIRE
(ART. R 322-2 – 4^e DU CPCE)**

En présence du propriétaire, j'ai pu obtenir les renseignements suivants :

- ✓ La maison a été construite en 1956.
- ✓ La production d'eau chaude est assurée par la chaudière gaz installée en 2002.
- ✓ La maison est raccordée au tout à l'égout.
- ✓ Le montant de la taxe foncière est d'environ 600 € par an.

**CONDITIONS D'OCCUPATION
(ART. R 322-2 – 2^e DU CPCE)**

Les lieux sont habitables, occupés et garnis de mobiliers.

SUPERFICIE

Sont annexés au présent procès-verbal de description, le certificat de mesurage établi par la société BDIL afin de se conformer aux dispositions des articles L322-3 et R322-2 du Code des Procédures Civiles d'exécution dressé le 29/01/2021 ainsi que les diagnostics prévus à l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation.

Début de la prestation : 14 h 00

Fin de la prestation : 17 h 00 dont préparation du dossier : réquisition BDIL, propriétaire, et rédaction.

Durée de référence : 60 minutes

De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal de constat descriptif auquel ont été annexés pour servir et valoir ce que de droit :

- 37 photographies
- Un CD
- Un extrait du plan cadastral
- Un relevé de propriété
- Copie de l'arrêté préfectoral relatif à l'information sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs
- Lettre MAIRIE
- Lettre BDIL
- Fiche de signatures

<u>COUT</u>	
Droit fixes - R 44-3 C.Com :	220.94 €
Honoraires complémentaires	250.00 €
Forfait transport	7.67 €
Photographies 37 x 2.00 € =	74.00 €
TVA	<u>110.52 €</u>
TOTAL	663.13 €





Photographie n° 3



Photographie n° 4

Photographie n°5



Photographie n°

Photographie n° 6



Photographie n° 7

Photographie n° 8



Photographie n° 9

Photographie n° 10



Photographie n°

Photographie n° *M*



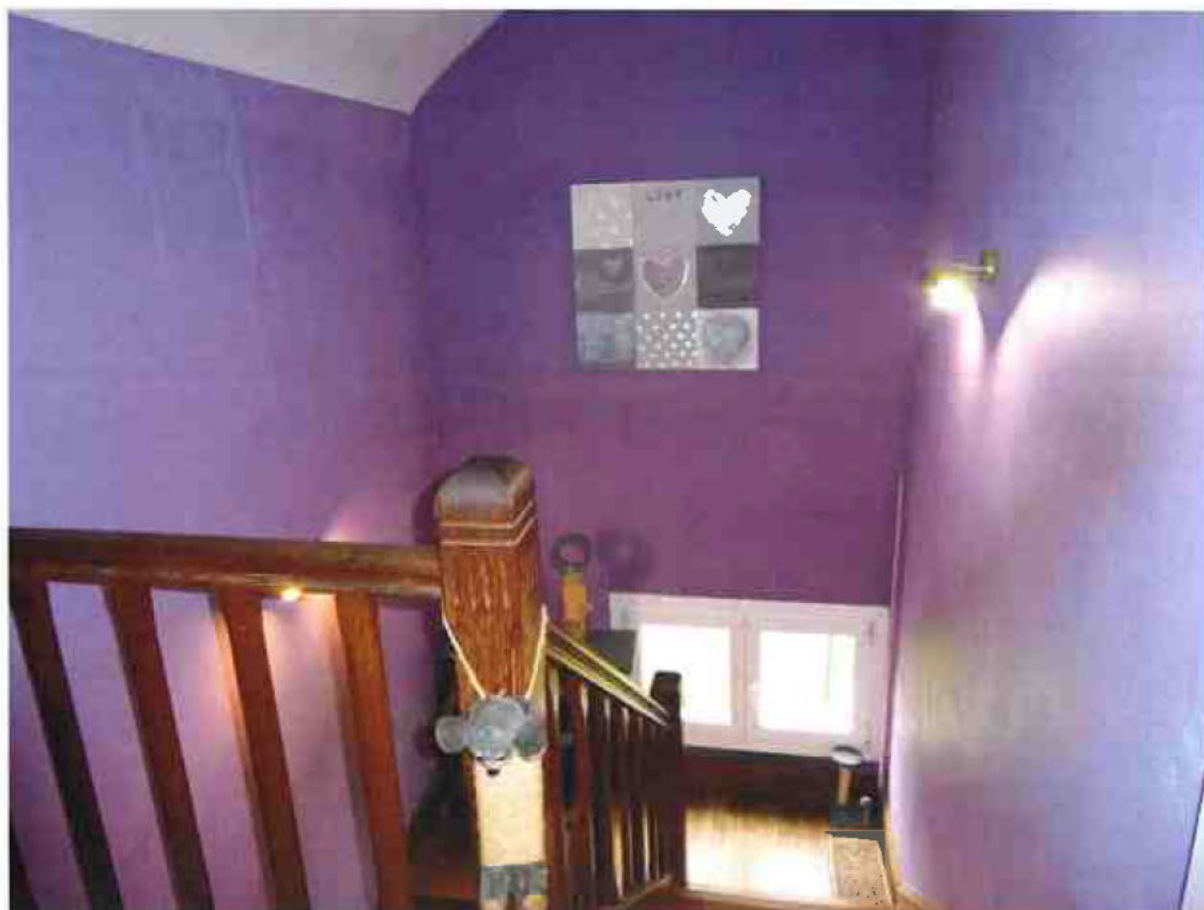
Photographie n°

Photographie n° 42



Photographie n°

Photographie n° 13



Photographie n° 14

Photographie n°15



Photographie n°16

Photographie n° 17



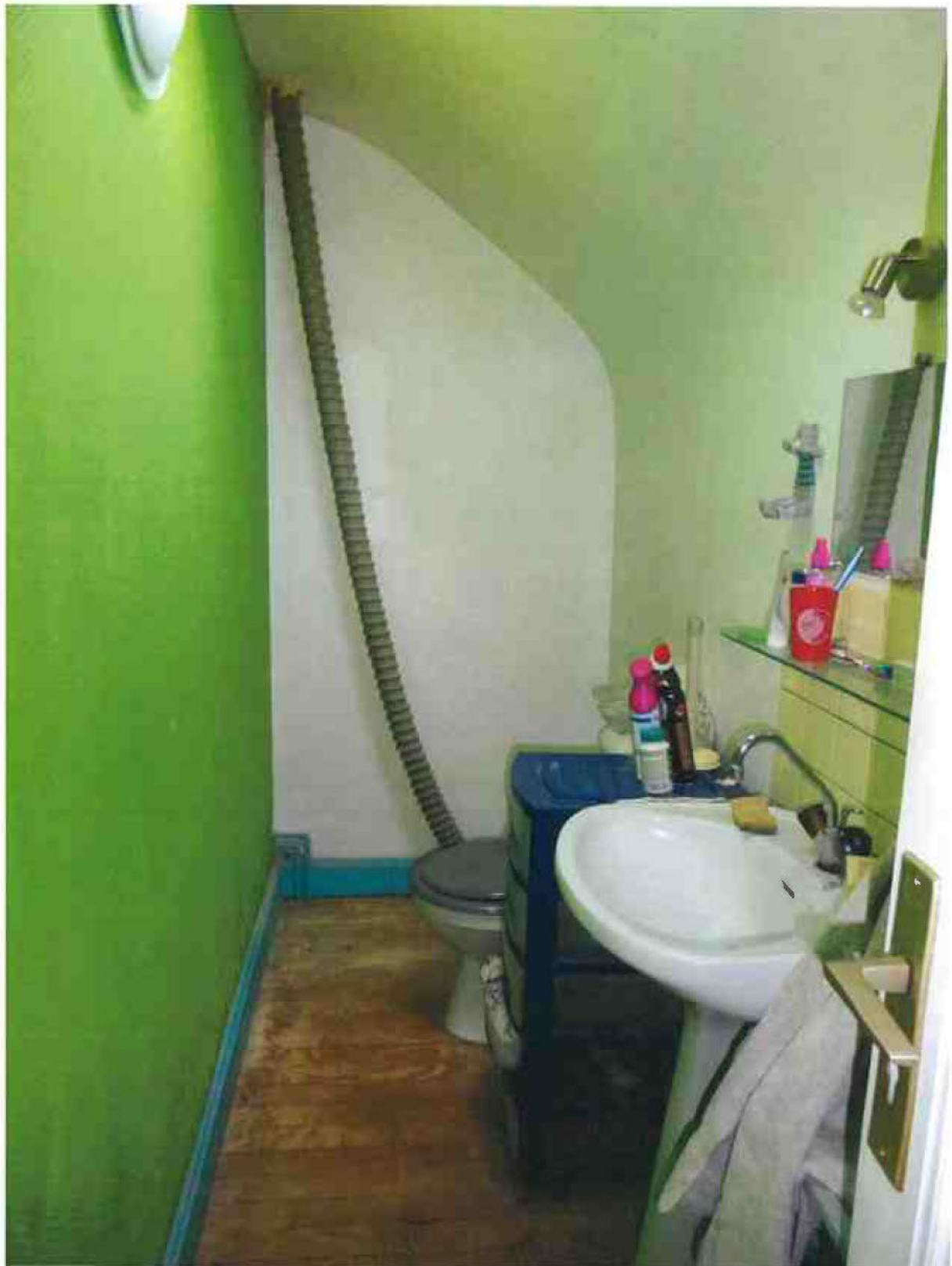
Photographie n° 18

Photographie n° 19



Photographie n°

Photographie n° 20



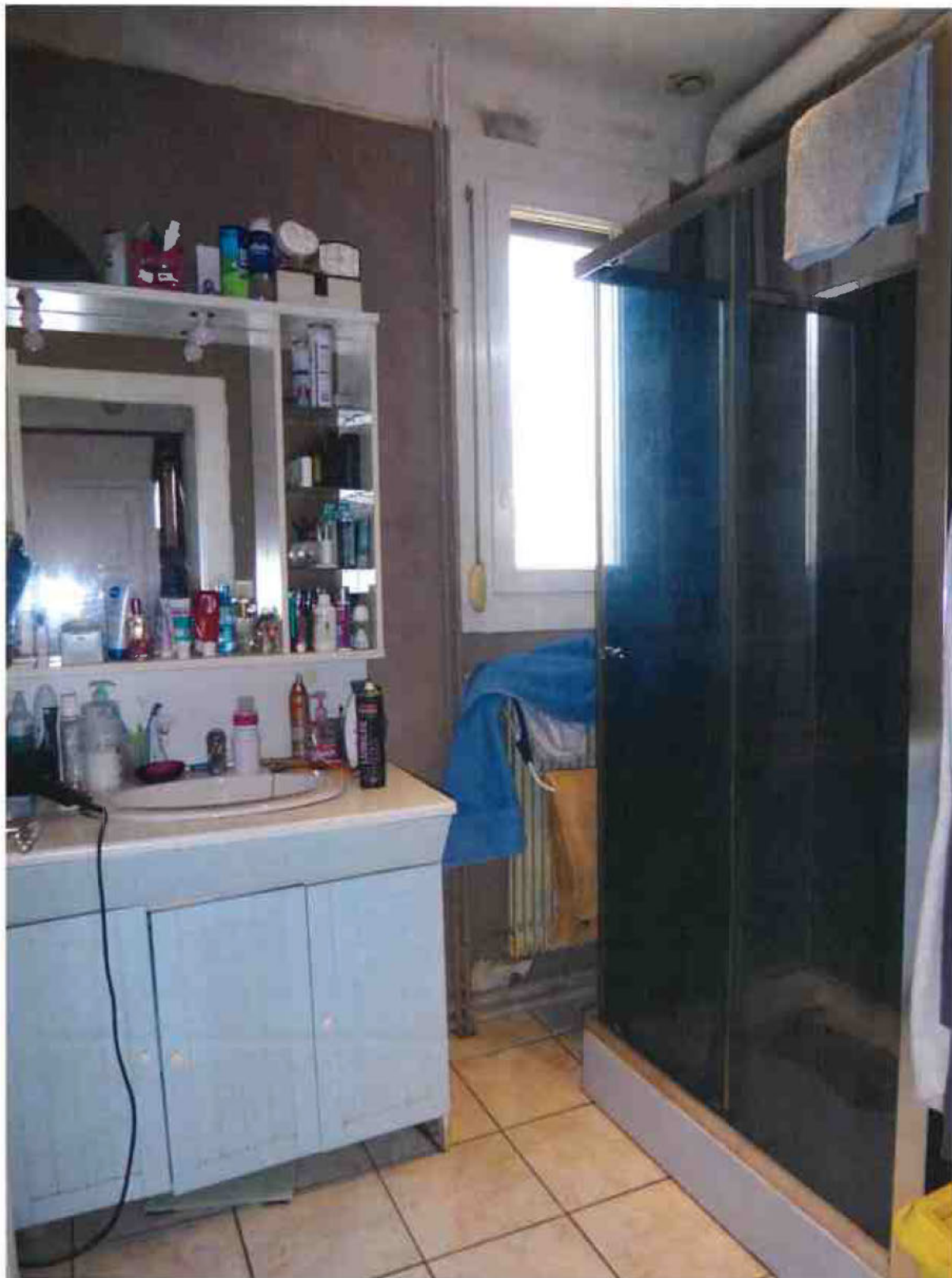
Photographie n°

Photographie n° 21



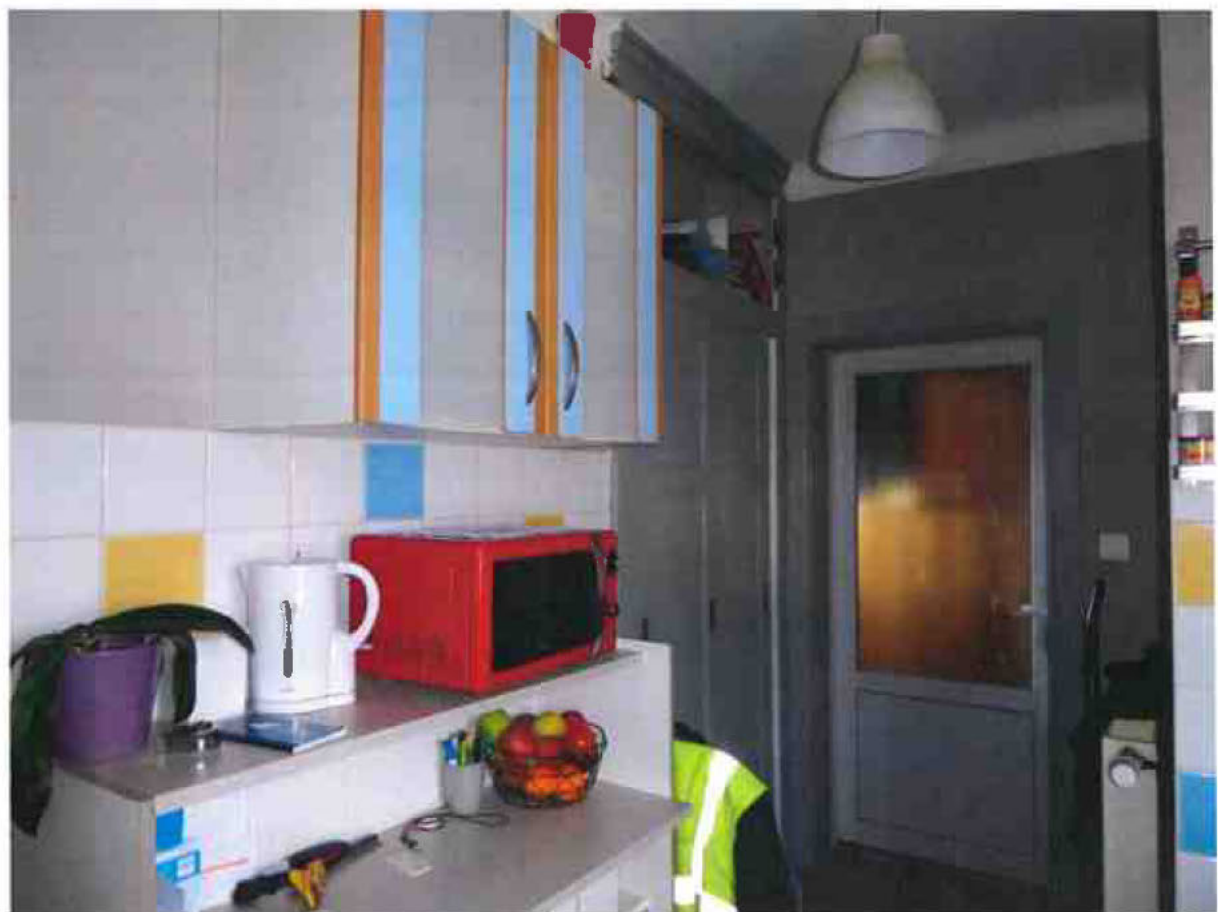
Photographie n°

Photographie n° 22



Photographie n°

Photographie n° 23



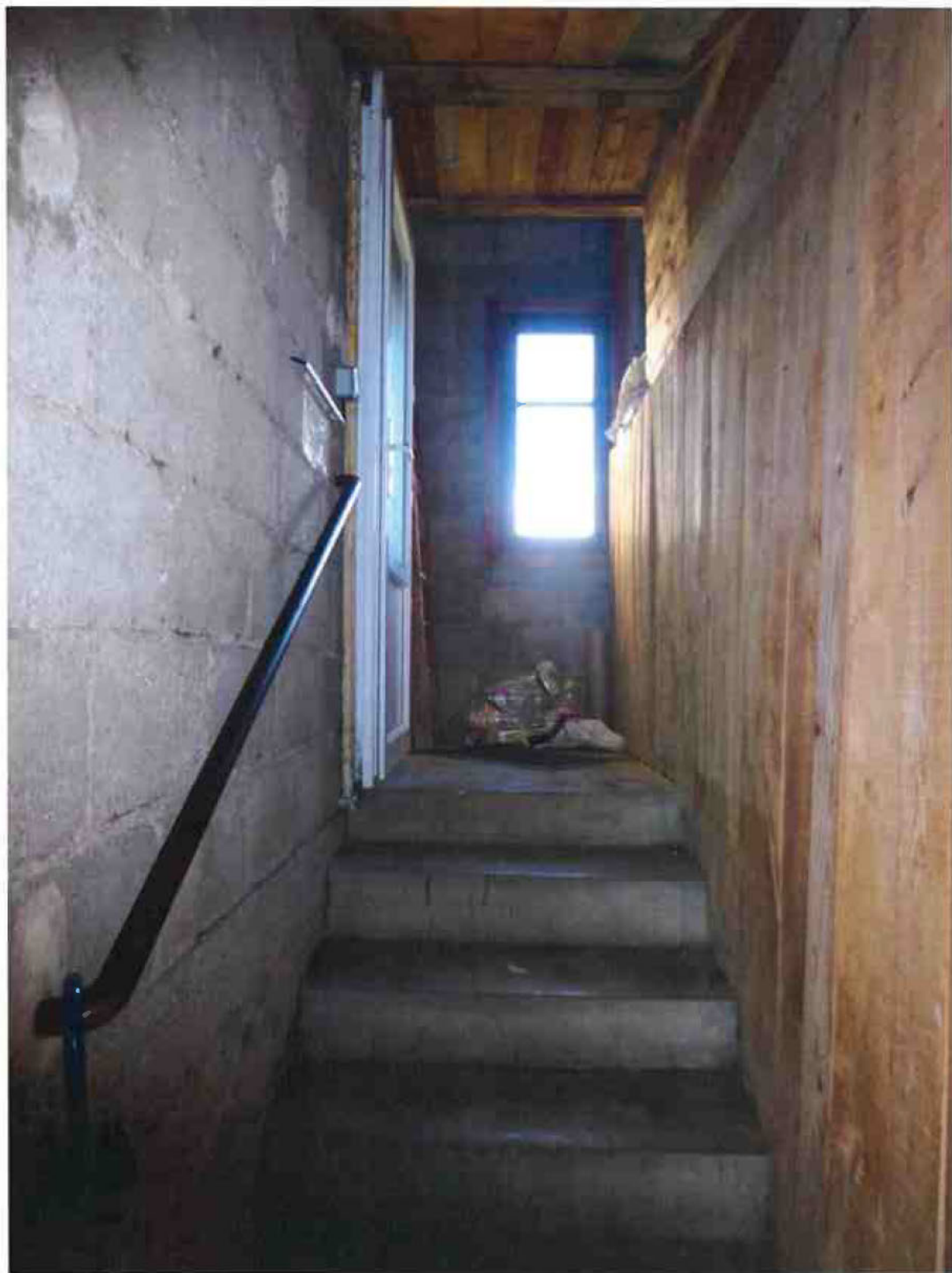
Photographie n° 24

Photographie n° 25



Photographie n° 26

Photographie n° 27



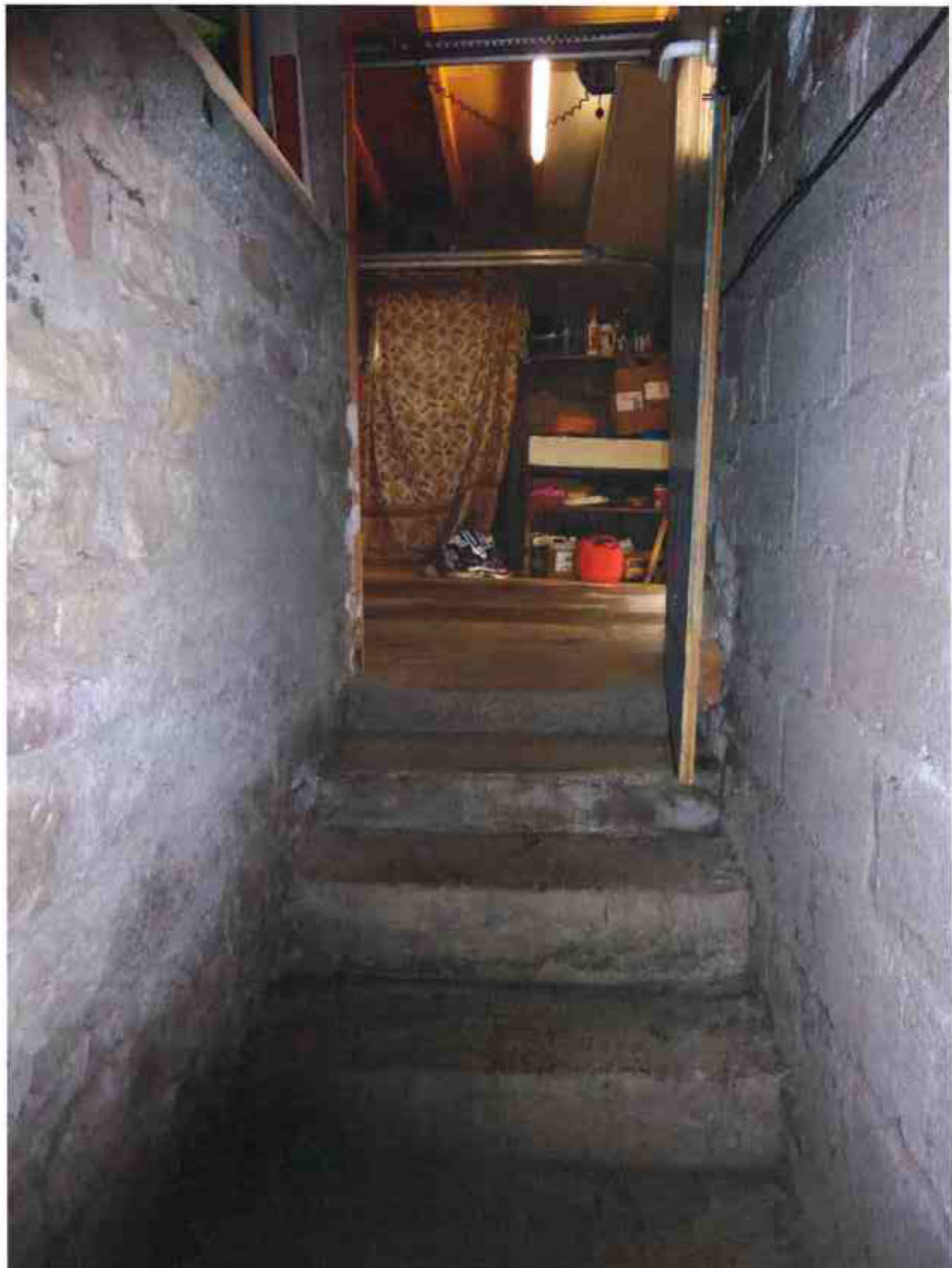
Photographie n°

Photographie n° 28



Photographie n° 29

Photographie n° 30



Photographie n°

Photographie n° 31



Photographie n°

Photographie n° 32



Photographie n° 33

Photographie n° 34



Photographie n° 35

Photographie n° 36



Photographie n° 37

Département :
VOSGES

Commune :
UXEGNEY

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

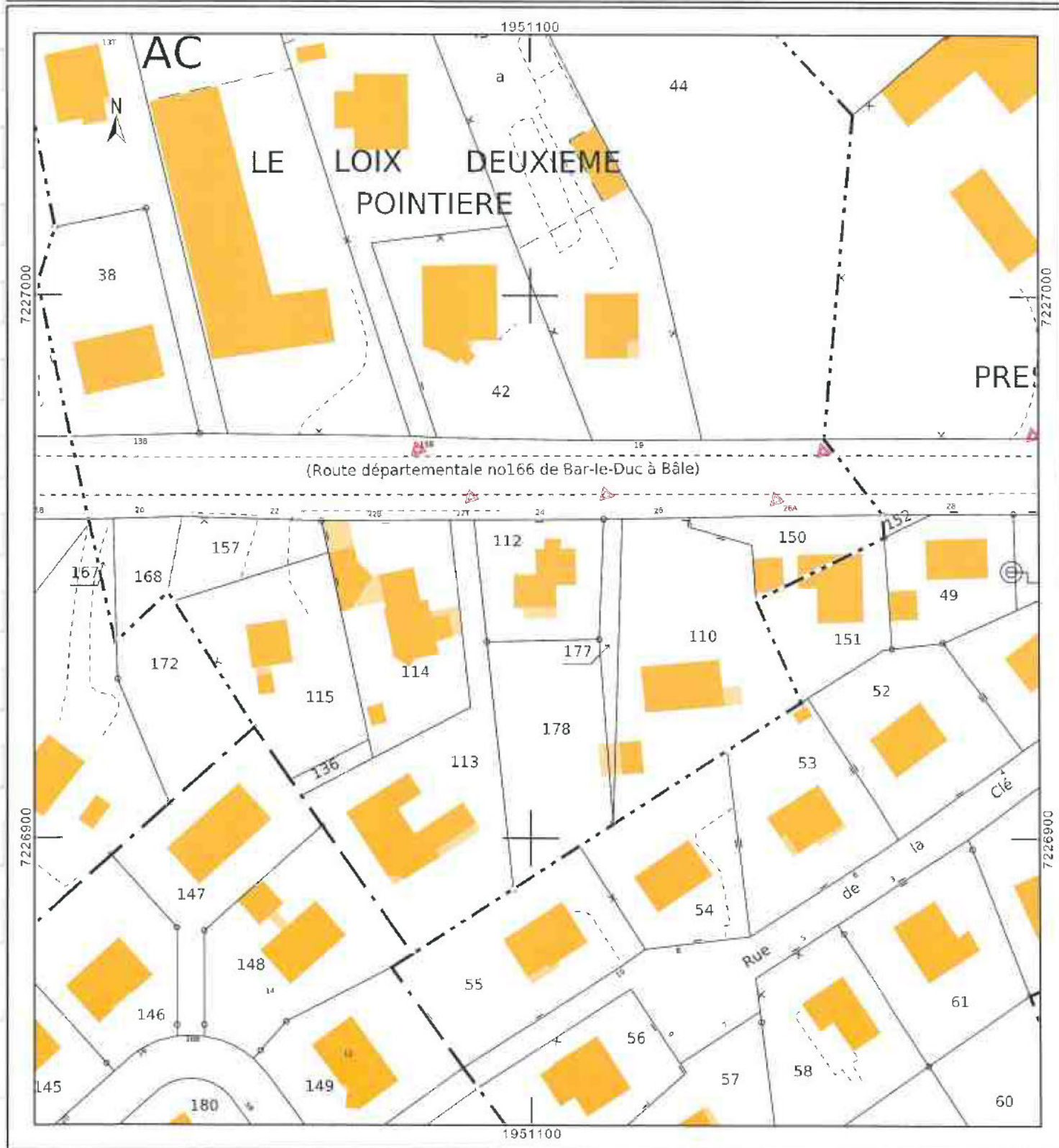
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EPINAL
1, rue du Dr LAFLOTTE et de l'Ancien
Hôpital B.P. 574 88018
88018 EPINAL CEDEX
tél. 03-29-69-22-95 - fax 03-29-69-23-74
cdif.epinal@dgif.finances.gouv.fr



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ANNEXE au procès-verbal
de CONSTAT du
29/01/2021



ANNEE DE MAJ 2020		DEPT EUR 010		1 COM 143 LUXEMBOURG		NOM/PRÉNOM/INITIALES		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL 066/02	
Propriétaire/Indication		88390 UN COMPT		88390 UN COMPT		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES	
24 RUE D'EPINAL		24 RUE D'EPINAL		24 RUE D'EPINAL		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES	
24 RUE D'EPINAL		24 RUE D'EPINAL		24 RUE D'EPINAL		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES		NOM/PRÉNOM/INITIALES	

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC	PROPR. TAIRE	SUP	GROSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
08	AC	112		24 RUE D'EPINAL		00-08	1	483 A		51			4 290							
					R EXO		0 EUR		R END		0 EUR									
					COM		0 EUR		TAXE AD		R IMP									
					REV IMPOSABLE		0 EUR		R IMP		0 EUR									
					HA A CA		4 298		MAJ TC		0 EUR									
					0 EUR														0 EUR	

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

ARRETE N° 202/2006

Relatif à l'information des acquéreurs
et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques
majeurs.

ARRETE

LE PREFET DES VOSGES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 3

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe 2.

./.

Article 4

La liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Ces deux obligations d'information s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2006.

Article 6

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires avec la liste des communes visées à l'article 1^{er} et la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982.

Il est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, mentionné dans le journal La Liberté de l'Est et accessible sur le site Internet de la préfecture.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 5

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de services régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

A EPINAL, le 12 janvier 2006

Le Préfet,

Patrice MOLLE

ANNEXE au procès-verbal
de CONSTAT du

29/01/2021



29/01/2021



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Vosges

Commune de UXEGNEY



Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 389 du 10/02/06

mis à jour le 01/05/11

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels : NON

Date : aléa :

Date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Consultable sur Internet (*) :

Le règlement du PPR «naturels» intègre des prescriptions de travaux : NON

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

NON

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t : NON

Date effet

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
Consultable sur Internet (*)

Le règlement du PPR «technologiques» intègre des prescriptions de travaux : NON

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 (zone 5 forte, zone 4 moyenne, zone 3 modérée, zone 2 faible, zone 1 très faible)

La commune est située dans une zone de sismicité : Modérée

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

pièces jointes

1. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

Date : 01/05/11

Le Préfet des Vosges,

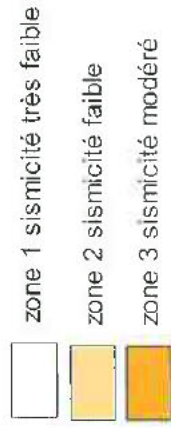
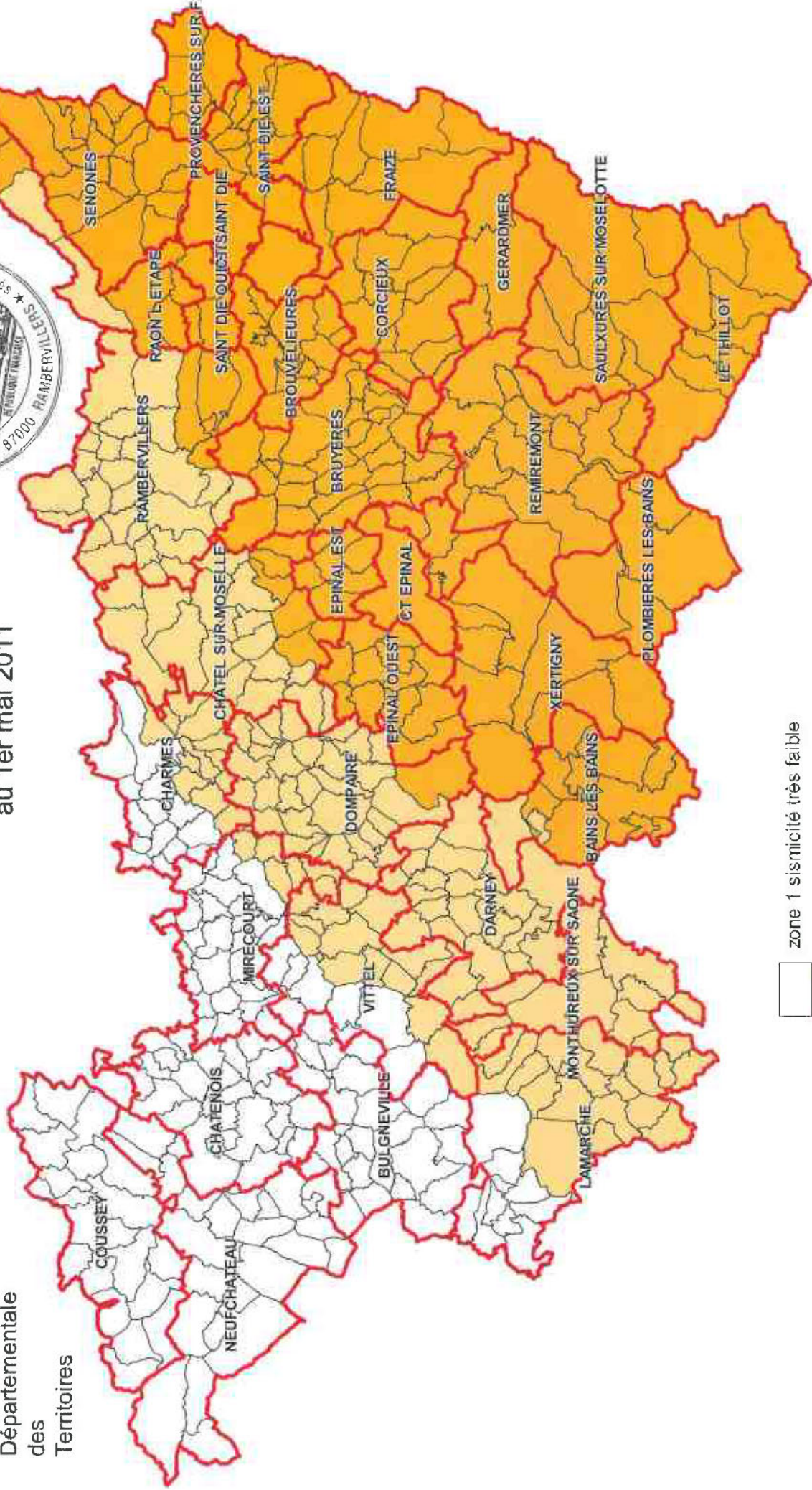
(*) site : <http://www.vosges.gouv.fr>

29/01/2021

Département des Vosges

Le risque SEISME

au 1er mai 2011





SELARL DUHAUT-BRISTIEL

**Kathy DUHAUT
Laurent BRISTIEL**
Huissiers de Justice Associés

53 rue Carnot
BP 70
88700 RAMBERVILLERS

☎ : 03.29.38.63.63
hdj88700@huissier-justice.fr

CA Alsace Vosges
FR76 17206 00272 57161658010 76
BIC : AGRIFRPP872



<http://www.huissiers-justice-rambervillers.fr>

SIRET 884 435 439 000 10
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 88443543900010

Adhérent CNIL : CIL 228

Références à rappeler :

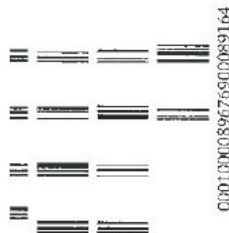
Service : 3
Responsable : MV

Membre d'une Association de Gestion Agréée par
l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par
chèque est accepté

Etude ouverte de 9 H - 12 H
et de 13 H 30 - 17 H 30 du Lundi au Jeudi
le vendredi après-midi 13h 30 - 17 h 00

En application de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de
droits d'accès, de rectification et de suppression des données
vous concernant.
213-2101

RAMBERVILLERS le 21 JANVIER 2021



MAIRIE
Rue de la Mairie
88390 UXEGNEY

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre d'une procédure, pourriez-vous m'indiquer si l'immeuble sis dans
votre commune 24 Rue d'Epinal, propriété de [REDACTED] et
[REDACTED], est relié au réseau d'assainissement communal tout à
l'égout ?

Dans cette attente et avec mes remerciements,

Veuillez croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Me Kathy DUHAUT

SELARL DUHAUT-BRISTIEL

ANNEXE au procès-verbal
de CONSTAT du

29/01/2021





SELARL DUHAUT-BRISTIEL

Kathy DUHAUT
Laurent BRISTIEL
Huissiers de Justice Associés

53 rue Carnot
BP 70
88700 RAMBERVILLERS

☎ : 03.29.38.63.63
hdj88700@huissier-justice.fr

CA Alsace Vosges
FR76 17206 00272 57161658010 76
BIC : AGRIFRPP872



SIRET 884 435 439 000 10
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 88443543900010

Adhérent CNIL : CIL 228

Références à rappeler :



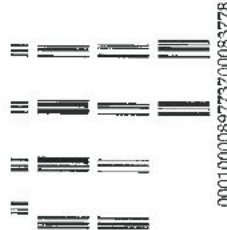
Service : 3
Responsable : MV

Membre d'une Association de Gestion Agréée par
l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par
chèque est accepté

Etude ouverte de 9 H - 12 H
et de 13 H 30 - 17 H 30 du Lundi au Jeudi
le vendredi après-midi 13h 30 - 17 h 00

En application de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de
droits d'accès, de rectification et de suppression des données
vous concernant.
213-2601

RAMBERVILLERS le 26 JANVIER 2021



S.A.R.L. BDIL
36 Avenue du Général Leclerc
54600 VILLERS LES NANCY

Monsieur Le Gérant,

Dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière, seriez-vous disponible pour
effectuer les diagnostics immobiliers de l'immeuble sis à :

UXEGNEY (88390)

24 RUE D'EPINAL

Le :

VENDREDI 29 JANVIER 2021 À 14 H 00

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez croire, Monsieur Le Gérant, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Kathy DUHAUT

SELARL DUHAUT-BRISTIEL

ANNEXE au procès-verbal
de CONSTAT du
29/01/2021



P. J. : Commandement de payer valant saisie

VENDREDI 29 JANVIER 2021 À 14 H 00

PV DE DESCRIPTION

DOSSIER	REQUERANT	DEBITEUR	SIGNATURES	
			BDIL	PROPRIETAIRE
74475				

ANNEXE au procès-verbal
de CONSTAT du
29/01/2021



SELARL DUHAUT - BRISTIEL - HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES - 53 RUE CARNOT 88700 RAMBERVILLERS